

Alternant...et après ???

L'histoire de la SNCF est liée avec un mode de formation que l'on appelait apprentissage, aujourd'hui alternance.

Depuis sa création, la SNCF a pris le parti de former en amont ses futurs salariés en créant des centres d'apprentissages internes à l'entreprise. Ce système a formé des dizaines de milliers de cheminots dans tous les services de l'EPIC. Maintenant 2 systèmes sont mis en place .

Aujourd'hui, ce système est en danger.

Système piloté

Le nombre d'apprentis issu de ce système ne représente plus que 10% de la masse totale des contrats d'apprentissage. La formation pilotée n'arrive plus à remplir l'ensemble des classes malgré la promesse d'une proposition de poste à l'issue de la formation.

Pourquoi ? SUD-Rail a une partie de la réponse :

- Des conditions de travail difficiles (3X8, travail extérieur, contact clientèle),
- Des emplois peu attractifs et pas rémunérés,
- Des avantages retraites et sociaux devenus communs à tous les salariés,
- Et surtout, la plupart des postes proposés sont en région parisienne.

SUD-Rail revendique pour un apprentissage de qualité à la SNCF :

- Des CFA intégrés près des régions d'origine des alternants,
- Des propositions de postes pour l'ensemble des alternants désirant être recrutés à la SNCF,
- La prise en charge du logement par la SNCF pendant l'apprentissage (si besoin),
- Une augmentation des rémunérations des apprentis, au-delà du code du travail,
- Des propositions de poste près de la région de formation,
- Des formations nationales pilotées par les domaines ou activités.



Système non piloté

La SNCF a décidé de ne pas dépasser le budget qu'elle donne en taxe d'apprentissage. Elle oblige même les établissements à mettre la main à la poche si le coût de l'école dépasse 10 000€.

Une des conséquences du non pilotage est que chaque établissement fait comme il veut... et **les abus sont légions !** Les établissements choisissent à leur guise, suivant le besoin en personnel, où ils vont affecter les alternants et ensuite ils désignent les tuteurs.

SUD-Rail dénonce depuis des années l'utilisation d'apprentis comme variable d'ajustement en terme d'effectif et leur utilisation pendant leur période d'alternance. De nombreux postes sont tenus par des alternants dans les établissements, en lieu et place d'emplois à statut.

SUD-Rail a toujours contribué à développer l'apprentissage ; nous étions bien souvent seuls à pouvoir faire évoluer celui-ci, particulièrement sur la possibilité de faire **plusieurs contrats**, du BAC pro au master.



La SNCF cherche depuis des années à rendre l'apprentissage économiquement équilibré. Malgré les beaux discours de celle-ci, **c'est bien l'argent qui verrouille le système.** Le constat de réussite de l'alternance à la SNCF et le taux de réussite aux diplômes bien supérieur à ceux de l'éducation nationale, conforte **SUD-Rail** dans sa politique de défense et de développement de l'apprentissage.

Pour cela, SUD-Rail a plusieurs revendications :

Embauche :

Intégration à la SNCF de **tous** les apprentis qui le souhaitent quel que soit le diplôme préparé.

Rémunération des apprentis :

- Augmentation significative du niveau de rémunération particulièrement pour les 1^{ère} année. Les pourcentages du SMIC proposés par le code du travail sont un minimum, **la SNCF doit les augmenter !!**

- Attribution de 50% de la prime de travail et attribution de la PFA (Prime de Fin d'Année).

Logement :

- Réduction de 50% du montant du loyer pendant toute la durée de l'apprentissage. **SUD-Rail** demande l'application de l'accord logement pour l'apprenti, dès la 1^{ère} année d'apprentissage.

Facilités de circulation :

- Attribution de la carte internationale dès la première année, pour pouvoir voyager gratuitement sur l'Europe entière ou à tarif réduit.

- Trajet travail/domicile sur toutes les lignes à réservation obligatoire (TGV, TEOZ).

- Attribution automatique de dispenses de réservation dès le début de l'apprentissage afin de ne plus payer les « résas » pour les allers/retours journaliers ou hebdomadaires.

Affectation :

- A l'issue de la période d'apprentissage, **SUD-Rail** demande que les établissements formateurs puissent conserver les apprentis et ainsi maintenir un lien avec le tuteur formateur.

- **SUD-Rail** revendique de pouvoir vivre et travailler dans sa région d'origine !

Recrutement:

- Pour les BAC Pro et les BTS, **SUD-Rail** demande l'application du RH 292 qui stipule que l'embauche peut se faire sur une position supérieure.

Tuteur:

SUD-Rail propose un véritable encadrement et accompagnement pour tous les alternants, avec des tuteurs allégés de leur charge de travail.



C'est pour avancer sur ces revendications, que nous vous invitons à voter SUD-Rail lors des prochaines élections professionnelles du 19 novembre.

**Alternants, l'avenir c'est vous !
Construisons le ensemble !**